COMMUNE DE
COLLONGE-BELLERIVE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019
Législature 2015 - 2020

Bureau du Conseil municipal
Mme Béatrice LEITNER-RIAT (PDC), Présidente
M. Darius AZARPEY (PLR), vice-Président
M. Marc FALQUET (Nouvelle Force), secrétaire

Membres du Conseil municipal

M. Pierre AMBROSETTI (PLR)		Mme Carole LAPAIRE (PLR)
M. Norberto BIRCHLER (PLR)		M. Denis MAZOUER (PLR)
Mme Alexandra de COULON (PLR)		M. Jérôme PONTI (PLR)
M. Emmanuel CURTET (PDC)		Mme Patricia REYMOND (PLR)
M. François FREY (PLR)		M. Michel STAWARZ (Nouvelle Force)
Mme Fabienne GAUTIER (PLR)		M. Roland SUTTER (PLR)
M. Anthony GIANNASI (PDC)	*excusé*	Mme Claude VIQUERAT (PDC)
M. Jean-Marie HAINAUT (PLR)		M. Guy ZWAHLEN (PLR)
M. André KAELIN (PDC)		Mme Ruth ZWYSSIG-VESTI (PDC)

Membres du Conseil administratif
M. Philippe THORENS (PDC), Maire
Mme Francine de PLANTA (PLR), Conseillère administrative
M. Marcel GOEHRING (PLR), Conseiller administratif

Mme la Présidente ouvre la séance à 20h00. Elle salue Monsieur le Maire, Madame la Conseillère administrative et Députée au Grand Conseil, Monsieur le Conseiller administratif, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, ainsi que le personnel administratif. Elle souhaite à tous une cordiale bienvenue à cette séance du 11 avril 2019.

Elle annonce que M. GIANNASI est excusé.

1. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Présentation de nouveaux employés communaux

Mme la Présidente donne la parole à M. THORENS.

M. THORENS présente une nouvelle employée communale qui a pris ses fonctions le 1er avril 2019 en qualité de patrouilleuse scolaire, à 28,5 %, en remplacement de l'ancien titulaire du poste qui a fait valoir ses droits à la retraite anticipée.

Applaudissements.

M. THORENS présente ensuite un employé communal qui a commencé au sein de l'administration communale en octobre 2013 en tant qu'auxiliaire à 20% et qui, depuis le 1er janvier 2018, est au bénéfice d'un contrat à durée indéterminée à 50 %, afin d'apporter un soutien au secrétariat général.

Applaudissements.

Course « A travers le coteau » à Bernex du 30 mars 2019

Mme la Présidente félicite M. Sutter pour avoir représenté la commune à la course à pied des Conseillers. M. SUTTER a parcouru 4 km en 19 minutes et 18 secondes ; classé 15ème au classement général sur 46 participants.

Applaudissements.

Courrier d'habitants de la commune au sujet de la route de Thonon du 2 avril 2019

Mme la Présidente demande à M. AZARPEY de résumer le contenu de ce courrier.

M. AZARPEY informe que ce courrier concerne le tronçon qui se trouve au-dessus de la Tranchée couverte de Vésenaz, depuis le Château-d'If jusqu'à la chapelle. Ces habitants, riverains de la route de Thonon, attirent l'attention sur deux problèmes qu'ils considèrent comme étant majeurs sur ce tronçon : la vitesse des véhicules et le stationnement sur les trottoirs. Ils demandent de réduire la vitesse en installant par exemple un ou plusieurs dos d'âne. Ils ajoutent que les places de parking sur ce même tronçon poussent les voitures à rouler sur le trottoir et mettent parfois en danger les enfants et les piétons. Pour ces raisons, ils demandent au Conseil municipal de trouver des solutions pour répondre à leurs craintes.

S'agissant d'une route cantonale, **Mme la Présidente** indique que le Conseil administratif se chargera de répondre à ce courrier et au Canton.

Cinémargand

Mme la Présidente informe la réception d'un courrier de Cinémargand invitant le Conseil municipal à leur assemblée générale le lundi 29 avril prochain, ainsi qu'à la projection qui suivra. Le secrétariat du Conseil municipal se chargera de transmettre par mail ce courrier aux membres du Conseil municipal.

Point d'interro

Mme la Présidente informe de la réception d'un courrier du Point d'interro invitant le Conseil municipal à leurs représentations du spectacle « Un panier de crabes chez les sardines ».

Mot de la Présidente

« L'idée de ce soir est de vous parler de l'entretien des talus. Sur notre commune il y en a beaucoup, ainsi que des petits lopins de terre qui se trouvent entre les chemins et les propriétés privées. Ces petits espaces verts deviennent des pièges pour les insectes qui s'y trouvent lorsqu'ils sont tondus. On pourrait y semer des graines de fleurs vivaces auxquelles on ne devrait pas ajouter d'humus. La tonte devrait être faite à la fin de l'été et la hauteur de coupe devrait être réglée à 10 cm du sol, surtout pas moins, pour préserver un peu de biodiversité sur notre territoire.

Dans la Tribune de Genève d'aujourd'hui, il est écrit que plusieurs familles de la ville de Carouge, grâce au soutien des politiques et de l'aide de ZeroWaste, ont réussi à réduire massivement leurs déchets. Ils feront une deuxième opération de coaching en automne et maintenant c'est la commune de Bernex qui commence. Elle remercie tout particulièrement Mme de PLANTA et M. KAELIN pour leur attention. »

Comme il n'y a plus de communications, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 MARS 2019

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le procès-verbal de la séance du 11 mars 2019 et donne la parole à M. CURTET

M. CURTET signale qu'il manque un mot à la page 771, 3ème encadré, 2ème ligne. « ...du chemin du Pré-de-la-Croix en son milieu... ».

Comme il n'y a plus de remarques, **Mme la Présidente** passe au vote d'approbation.

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 mars 2019.

Mme la Présidente remercie l'assemblée et poursuit l'ordre du jour.

3. RAPPORTS DES COMMISSIONS

- **Conjointe Aménagement et Scolaire du 4 mars 2019**

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission conjointe Aménagement et Scolaire du 4 mars 2019

Mme la Présidente informe que la décision relative au crédit d'engagement destiné au réaménagement du préau de l'école de Vésenaz, préavisée favorablement à l'unanimité par les deux commissions, fait l'objet d'une délibération qui sera soumise au vote au point suivant de l'ordre du jour.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

- **Environnement et développement durable du 12 mars 2019**

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Environnement et développement durable du 12 mars 2019.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

- **Finances du 25 mars 2019**

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport et passe la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING indique que le montant de 95'000 F qui figure dans l'encadré, en page 3, relatif aux crédits budgétaires supplémentaires pour la mise en œuvre de mesures de gestion de l'accès aux plages de la Savonnière et de la Nymphe a été augmenté pour la délibération soumise au vote ce soir à 100'000 F en raison du coût plus élevé des cartes d'accès.

Comme il n'y a plus de remarques, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission des Finances du 25 mars 2019.

Mme la Présidente informe que la décision relative au crédit d'engagement destiné au réaménagement du préau de l'école de Vésenaz a été préavisée favorablement par la commission par 5 oui et 1 non et celle concernant les crédits budgétaires supplémentaires pour la gestion de l'accès aux plages de la Savonnière et de la Nymphe a été préavisée favorablement à l'unanimité. Elle précise que ces deux points font l'objet de délibérations qui seront soumises au vote au point suivant de l'ordre du jour.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

- **Conjointe Sports et Ad hoc Stade de la Californie du 26 mars 2019**

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission conjointe Sports et Ad hoc Stade de la Californie du 26 mars 2019.

Ouverture d'un crédit d'étude de 65'000 F pour la finalisation du projet d'aménagement du stade de la Californie

Mme la Présidente demande à M. SUTTER de lire le préavis des commissions Sports et Ad hoc Stade de la Californie relatif à l'ouverture d'un crédit d'étude de 65'000 F pour la finalisation du projet d'aménagement du stade de la Californie.

Après lecture du préavis, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent l'ouverture d'un crédit d'étude de 65'000 F TTC pour la finalisation du projet d'aménagement du stade de la Californie et pour conduire le projet jusqu'au dépôt de l'autorisation de construire, soumissions rentrées, lèvent la main. »

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte l'ouverture d'un crédit d'étude de 65'000 F TTC pour la finalisation du projet d'aménagement du stade de la Californie et pour conduire le projet jusqu'au dépôt de l'autorisation de construire, soumissions rentrées.

Mme la Présidente précise que ce crédit d'étude sera soumis prochainement à la commission des Finances et fera ensuite l'objet d'une délibération.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

- **Environnement et développement durable du 27 mars 2019**

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport et passe la parole à M. SUTTER.

M. SUTTER revient sur la volonté de supprimer les barbecues et se demande s'il est possible d'attendre de voir si les différentes mesures qui vont être mises en place cette année concernant le stationnement et l'entrée payante vont diminuer le nombre d'utilisateurs de barbecue. Il est d'avis de faire les choses de manière progressive, d'autant plus qu'un montant de 15'000 F a été récemment dépensé pour mettre en place ces barbecues et que dans la délibération de ce soir, un montant de 6'000 F est prévu pour les faire enlever.

Mme la Présidente donne la parole M. CURTET.

M. CURTET rappelle qu'il avait été décidé en séance plénière de mettre en œuvre trois mesures simultanément, soit le retrait des barbecues, l'accès payant et le parking contrôlé. Pour des raisons techniques, il s'avère que le contrôle du parking est difficile à mettre en œuvre actuellement. Les nuisances principales étant liées aux barbecues, il trouverait assez surprenant que dans deux ans ces barbecues soient remis en place, car il y aura à nouveau des plaintes du voisinage.

Mme la Présidente passe la parole à M. SUTTER.

M. SUTTER se souvient qu'en séance plénière, il avait été décidé de suspendre le démontage des barbecues, mais la décision de les faire enlever a été prise uniquement par la commission Environnement et développement durable. Selon ces recherches, l'idée de ces trois mesures a été présentée conjointement, mais le Conseil administratif a proposé de tenter encore une année l'autorisation des barbecues et d'évaluer la question à la fin de la saison.

Mme la Présidente donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA confirme que la décision de supprimer les barbecues a été prise par la commission Environnement et développement durable, mais qu'elle figure uniquement dans un procès-verbal. Comme les procès-verbaux de commission ne sont pas validés en séance plénière, cette décision n'a donc pas été validée par un vote du Conseil municipal. Afin de clarifier la position de la commission, elle suggère de soumettre au vote ce soir la suppression des barbecues.

Mme la Présidente passe la parole à M. CURTET.

M. CURTET s'étonne que ce sujet ait été discuté en commission sans être relayé dans les différents groupes politiques alors que ce point est revenu à nouveau en commission.

Mme la Présidente donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA pense que de faire revoter la décision prise par la commission Environnement et développement durable sur la suppression des barbecues serait une façon d'entériner par un vote une position qui figurera dans le procès-verbal de la séance de ce soir.

Mme la Présidente donne la parole à M. SUTTER.

M. SUTTER fait remarquer que les votes étaient très partagés et c'est également pour cette raison qu'il se permet d'intervenir, car il se rend compte qu'il n'y a pas l'unanimité dans cette décision.

Mme la Présidente passe la parole à M. KAELIN.

M. KAELIN rappelle qu'il y a eu de nombreuses discussions sur ce sujet. Le problème des barbecues a été jugé prédominant pour les voisins et la commission Environnement et développement durable a validé la suppression des barbecues avec une très large majorité.

Mme la Présidente propose un vote d'entrée en matière sur ce sujet.

Par 18 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur le sujet de la suppression des barbecues à la plage de la Savonnière.

Mme la Présidente donne la parole à M. ZWAHLEN.

M. ZWAHLEN se souvient qu'il y avait aussi la question du maintien des grills officiels, c'est-à-dire ceux installés par la commune et ceux que les privés apportaient.

Mme la Présidente passe la parole à M. SUTTER.

M. SUTTER reprend les votes figurant dans le procès-verbal de la commission conjointe Environnement et développement durable et Aménagement du 14 novembre 2018. Il indique que l'interdiction de la pratique du barbecue a été voté par la commission Environnement et développement durable par 4 oui 3 non, le Président a voté, et par la commission Aménagement par 4 oui, 1 non et 1 abstention ; il ne s'agit donc pas selon lui d'un vote unanime.

Comme il n'y a plus d'interventions, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent que les grills officiels soient supprimés, lèvent la main. ».

Par 12 oui, 4 non et 3 abstentions, le Conseil municipal accepte la suppression des grills officiels à la plage de la Savonnière.

Mme la Présidente demande ensuite à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Environnement et développement durable du 27 mars 2019.

Mme la Présidente informe que la décision relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires pour l'accès aux plages de la Savonnière et de la Nymphe a été préavisée favorablement à l'unanimité et fait l'objet d'une délibération qui sera soumise au vote au point suivant de l'ordre du jour.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

- **Routes et infrastructures du 1er avril 2019**

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport et donne la parole à Mme VIQUERAT.

Mme VIQUERAT, Présidente de la commission Routes et infrastructures, indique que le procès-verbal de cette commission, qui a eu lieu le 1er avril, a été envoyé au rapporteur seulement hier après-midi ; elle-même l'a retourné à l'administration communale hier soir. Elle trouve le délai court pour permettre aux autres membres du Conseil municipal de prendre connaissance de ce rapport avant de voter un préavis. Elle est consciente de la surcharge de travail de l'administration communale, mais elle se demande si ce rapport n'aurait pas pu être mis à l'ordre du jour de la séance plénière suivante.

Mme la Présidente passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA comprend et partage cette analyse. Elle indique à Mme VIQUERAT que, si elle le juge nécessaire, elle a le droit de demander la lecture de ce rapport ou alors de proposer qu'il ne soit pas traité ce soir.

Mme la Présidente donne la parole à Mme VIQUERAT.

Mme VIQUERAT pense qu'il ne s'agit peut-être pas d'un très bon exemple vu le peu de contenu de ce rapport. Elle ajoute que tout le monde se presse pour faire passer absolument ces rapports à la séance plénière qui suit, alors qu'il est peut-être possible d'attendre un peu.

Mme la Présidente passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA relève en effet qu'avec le nombre élevé de commission, la procès-verbaliste des commissions est très sollicitée et l'administration communale a de la peine à suivre. Elle ajoute que les rapports de certaines commissions qui ont eu lieu ces derniers jours seront d'ailleurs traitées lors de la séance suivante, mais dans la mesure du possible, jusqu'à la veille, les rapports sont transmis. Toutefois, il est déjà arrivé que dans certaines situations, un rapport soit distribué le soir-même et le Conseil municipal peut prendre la décision de le traiter ou pas. Elle a bien entendu ces griefs et essayera de faire en sorte que cela ne se reproduise pas.

Comme il n'y a plus d'intervention, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Routes et infrastructures du 1er avril 2019.

Servitude de passage public à pied au chemin de Margencel n°10

Mme la Présidente demande à M. CURTET de lire le préavis de la commission Routes et infrastructures relatif à la constitution d'une servitude de passage public à pied au chemin de Margencel n°10.

Après lecture du préavis, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent la constitution d'une servitude de passage public à pied au chemin de Margencel n°10, sur une parcelle privée, lèvent la main. »

Par 18 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte la constitution d'une servitude de passage public à pied au chemin de Margencel n°10, sur une parcelle privée.

Mme la Présidente précise que ce point fera l'objet d'une prochaine délibération et passe au rapport suivant.

- **Sociale du 8 avril 2019**

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission sociale du 8 avril 2019.

Attribution de subventions à l'étranger

Mme la Présidente demande à M. HAINAUT de lire le préavis de la commission Sociale relatif à l'attribution de subventions à l'étranger.

Après lecture du préavis, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent l'attribution de subventions à 32 associations pour 36 projets pour un montant global de 125'700 F, lèvent la main. »

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte l'attribution de subventions à 32 associations pour 36 projets pour un montant global de 125'700 F.

Mme la Présidente donne la parole à Mme ZWYSSIG-VESTI.

Mme ZWYSSIG-VESTI pense qu'il serait intéressant pour la prochaine commission dédiée à l'attribution de subvention à l'étranger qu'il soit indiqué le pays où se situent ces différents projets. Elle constate avec satisfaction qu'un montant a été attribué à une association en Moldavie.

Mme la Présidente passe la parole à M. ZWAHLEN.

M. ZWAHLEN intervient sur la dernière phrase figurant dans ce rapport et précise que la commission a décidé d'attribuer le solde de la subvention à plusieurs associations et non pas à une seule comme indiqué.

Mme la Présidente donne la parole à M. THORENS.

M. THORENS confirme que l'intervention de M. ZWAHLEN est tout à fait correcte.

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

4. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

19-07 Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 950'000 F, destiné au réaménagement du préau de l'école de Vésenaz, situé au 18-24 chemin de La-Californie, sur la parcelle No 7694 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération et donne la parole à M. FALQUET.

M. FALQUET indique s'être opposé à ce crédit d'engagement en commission en raison de la volonté de vouloir démonter la citerne qui se trouve sous ce préau pour un coût de 40'000 F alors qu'il suffirait de la

remplir de sable, comme cela se fait habituellement. Il tenait à faire part de son indignation quant à la dilapidation des deniers de la commune et du contribuable.

Mme la Présidente passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA s'indigne à son tour de voir un Conseiller municipal avoir aussi peu la fibre écologique et de laisser des substances polluantes dans le sous-sol, en plus sous le préau d'une école ! Elle indique qu'il s'agit d'une sage décision de la commission, d'autant plus qu'avec les normes en Suisse, la commune aurait probablement été contrainte d'ici quelques années de devoir l'extraire. Elle ajoute qu'il serait fort regrettable de devoir rouvrir le préau pour lequel le Conseil municipal va dépenser pas loin d'un million !

Mme la Présidente donne la parole à M. BIRCHLER.

M. BIRCHLER remercie Mme de PLANTA et M. FALQUET, tous deux députés au Grand Conseil, d'avoir partagé un extrait d'une séance au Grand Conseil.

Rires.

Comme il n'y a plus d'interventions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 19-07.

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 19-07 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 950'000 F, destiné au réaménagement du préau de l'école de Vésenaz, situé au 18-24 chemin de La-Californie, sur la parcelle No 7694 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

Mme la Présidente demande à M. FALQUET de lire la délibération 19-07.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée de voter la délibération 19-07 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 19-07, lèvent la main. »

Par 18 oui et 1 non, le Conseil municipal approuve la délibération 19-07 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 950'000 F, destiné au réaménagement du préau de l'école de Vésenaz, situé au 18-24 chemin de La-Californie, sur la parcelle No 7694 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

Mme la Présidente donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA remercie pour ce vote. Elle ajoute que les élèves profiteront d'un magnifique préau et que le corps enseignants a fait part de sa reconnaissance lors du traditionnel repas auquel certains Conseillers municipaux ont participé.

Mme la Présidente passe la parole à M. SUTTER.

M. SUTTER annonce que l'association de parents d'élèves participera au financement d'un jeu dans le préau.

Mme la Présidente passe à la délibération suivante.

<u>19-08 Proposition relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires d'un montant global de 100'000 F pour la mise en œuvre de mesures de gestion de l'accès aux plages de la Savonnière et de la Nymphe en période estivale.</u>

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 19-08.

Par 18 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 19-08 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires d'un montant global de 100'000 F pour la mise en œuvre de mesures de gestion de l'accès aux plages de la Savonnière et de la Nymphe en période estivale.

Mme la Présidente demande à M. AZARPEY de lire la délibération 19-08.

Après lecture de la délibération, **Mme la Présidente** donne la parole à M. PONTI.

M. PONTI remarque qu'il s'agit de crédits budgétaires supplémentaires et se demande en quoi ils sont supplémentaires.

Mme la Présidente passe la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING répond qu'il s'agit de crédits budgétaires supplémentaires par rapport à différentes rubriques du budget 2019.

Mme la Présidente donne la parole à M. ZWAHLEN.

M. ZWAHLEN remarque qu'il est mentionné des honoraires pour la surveillance de la plage et demande s'il s'agira d'une dépense récurrente.

Mme la Présidente passe la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING répond que pour cette première année, il a été décidé de ne pas investir dans des distributeurs de tickets et d'effectuer la billetterie par du personnel, d'une part pour expliquer la démarche et, d'autre part, pour voir l'impact des mesures prises sur la fréquentation de la plage en fin de saison.

Comme il n'y a plus d'interventions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée de voter la délibération 19-08 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 19-08, lèvent la main. »

Par 16 oui et 3 abstentions, le Conseil municipal accepte la délibération 19-08 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires d'un montant global de 100'000 F pour la mise en œuvre de mesures de gestion de l'accès aux plages de la Savonnière et de la Nymphe en période estivale.

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. PROJET DE RÉSOLUTION

Comme il n'y a pas de projet de résolution à l'ordre du jour, **Mme la Présidente** passe au point suivant.

6. PROJET DE MOTION

Comme il n'y a pas de projet de motion à l'ordre du jour, **Mme la Présidente** passe au point suivant.

7. QUESTIONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme la Présidente demande s'il y a des questions à l'attention du Conseil administratif et donne la parole à Mme VIQUERAT.

Parking de la Savonnière

Mme VIQUERAT demande pourquoi le parking de la Savonnière ne sera pas payant cet été.

M. CURTET répond que la commission Environnement et développement durable a estimé que de rendre le parking payant aurait certainement incité le parking sauvage vu qu'il n'y a aucun contrôle du stationnement sur le domaine public.

Procès-verbaux des séances de commission

Mme LAPAIRE revient sur le récent changement de forme des procès-verbaux et rapports de commission. Elle trouve ce changement extrêmement positif, car l'entier des discussions est relaté dans le procès-verbal et seules certaines parties sont extraites dans un rapport qui devient public. Toutefois, il demeure encore un petit problème, comme cela vient d'être vu pour la problématique de la plage de la Savonnière. En effet, les membres du Conseil municipal n'ont pas forcément le réflexe d'aller chercher sous chaque commission dont ils ne font pas partie s'il existe un rapport en plus du procès-verbal.
Pour cette raison, elle demande que dans les documents annexés à l'ordre du jour du Conseil municipal sur CMNet, figurent également tous les procès-verbaux des commissions qui ont eu lieu. De cette façon, l'ensemble du Conseil municipal aura accès à la totalité de l'information et pourra suivre les projets qui ne sont pas encore soumis au vote.

Mme la Présidente donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA souhaite ajouter une proposition du Conseil administratif qui, avec le secrétariat général, a également réfléchi à cette problématique. Elle indique que lorsqu'il y a plusieurs séances de commission qui font l'objet d'un procès-verbal, qui contient donc des informations confidentielles, il convient de faire figurer dans le dernier rapport, au moment de la décision finale, un résumé de l'ensemble des procès-verbaux, comme cela a été fait par la commission Routes et infrastructures pour le point relatif au chemin du Vieux-Vésenaz. Elle ajoute qu'il est de la responsabilité du bureau du Conseil municipal et des Présidents de commission de clôturer un sujet avec un rapport qui fait part de l'historique du travail en commission depuis le début. Elle constate qu'il y a de plus en plus de procès-verbaux qui contiennent des éléments qui doivent rester confidentiels, mais lorsqu'une décision finale doit être prise, il est essentiel pour le Conseil municipal d'avoir un rapport de synthèse.

Mme la Présidente passe la parole à Mme LAPAIRE.

Mme LAPAIRE pense en effet qu'il est bien d'avoir un résumé au final, mais elle trouve que cela n'empêche pas que l'ensemble du Conseil municipal puisse être au courant des discussions qui se passent, même sans vote. Elle prend l'exemple des barbecues à la plage de la Savonnière où la discussion à ce sujet a commencé en commission Environnement et développement durable il y a environ une année. Les commissaires qui ne siègent pas dans cette commission devaient aller chercher l'information. Sa proposition est de faciliter l'accès aux discussions de toutes les commissions et elle laisse le soin de cette réflexion au Conseil administratif.

Mme la Présidente donne la parole à M. THORENS.

M. THORENS indique que le Conseil administratif a pris bonne note de cette remarque et va réfléchir à la meilleure solution à adopter pour améliorer cette manière de fonctionner qui vient d'être mise en place. Le Conseil administratif reviendra sur ce sujet.

Mme la Présidente passe la parole à Mme GAUTIER.

Mme GAUTIER trouve la proposition de Mme LAPAIRE pertinente et précise qu'il s'agit d'une décision qui revient au Conseil municipal. Si le Conseil municipal, dans son entier, trouve la proposition de Mme LAPAIRE intéressante, elle pense qu'il faut l'accepter et elle remercie Mme LAPAIRE d'avoir fait cette proposition.

Mme LAPAIRE propose de laisser un mois de réflexion à l'administration communale pour voir ce qu'il est possible de faire sur ce point.

M. THORENS pense effectivement qu'en finalité il s'agit d'une décision du bureau du Conseil municipal, mais il est important d'avoir une petite réflexion au préalable.

Panneaux en bordure de la route d'Hermance

M. PONTI indique avoir demandé, lors d'une commission Aménagement, qui autorisait la pose de panneaux d'information des associations (trocs, bourses aux vélos,...) qui sont installés le long de la route d'Hermance, entre le cycle de Bois-Caran et l'entrée du village de Collonge. Il trouve ces panneaux inesthétiques et il aimerait savoir s'il s'agit bien d'une zone dédiée à cela et, si oui, il demande s'il est possible d'organiser un peu leur pose.

Mme la Présidente passe la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING répond prendre bonne note de cette remarque et fera des propositions après avoir examiné la situation.

Mme la Présidente donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA souhaite apporter une réponse plus précise. Elle indique que la nouvelle règlementation sur les procédés de réclame ne permet plus la pose de panneaux « sauvages » sur le bord des chaussées pour des questions de sécurité. Elle explique qu'il a été demandé aux communes d'identifier des secteurs considérés comme n'étant pas dangereux et ce secteur-là a été défini comme tel. Elle avoue que ces panneaux, souvent fait de manière artisanale, ne sont pas très esthétiques, mais c'est le seul moyen pour annoncer de petites manifestations qui ont lieu dans les communes et le Conseil administratif trouvait qu'ils avaient leur raison d'être. Toutefois, elle suggère que la Police municipale veille à ce qu'ils soient organisés de façon plus élégante.

Chantier de « La Station » à Vésenaz

M. KAELIN demande si le Conseil administratif dispose du calendrier des travaux de « La Station », vu qu'ils devaient démarrer en février.

Mme la Présidente donne la parole à M. THORENS.

M. THORENS répond qu'effectivement les travaux devaient commencer en février dernier, mais il n'a pas d'informations précises. Il ajoute que l'autorisation de construire a été donnée, mais il indique qu'il communiquera sur ce sujet lorsqu'il aura plus de précisions.

Genève-Plage

M. SUTTER souhaite savoir où en est le projet de Genève-Plage.

Mme la Présidente passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA indique que la commune de Cologny a fait un important travail. Elle précise que la commune de Cologny a mis comme condition dans la négociation avec le canton (rachat du terrain), l'engagement du département à soutenir la construction d'un bassin de natation couvert. La commune de Cologny a mandaté un architecte et déposé un dossier auprès du département des constructions afin d'obtenir son soutien pour l'implantation d'un bassin de natation couvert sur le site.
Elle informe s'être entretenue à ce sujet avec deux conseillers d'Etat concernés, M. Apothéloz pour les sports et M. Hodgers pour l'aménagement. Ce dernier lui a fait savoir que vu l'implantation du site dans le périmètre des rives du lac, la situation était complexe et qu'il avait demandé un rapport à ses services pour avoir un point de situation très précis. Elle précise que la commune de Cologny a fait le maximum de ce qu'elle pouvait faire jusqu'à présent et elle comprend le fait de conditionner l'achat de ce site à l'autorisation de réaliser un bassin de natation. Si cette étape est franchie, la commune de Cologny reviendra vers certaines communes, dont Collonge-Bellerive, afin de réfléchir à la constiution d'une fondation intercommunale.

Parking sauvage au chemin du Pré-d'Orsat

M. CURTET indique que malgré l'ouverture du parking du Pré-d'Orsat il y a trois semaines, de nombreux véhicules sont toujours mal garés, notamment dans le virage. Il demande s'il est prévu de verbaliser.

Mme la Présidente passe la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING répond qu'effectivement, maintenant que le parking du Pré-d'Orsat est ouvert, la tolérance vis-à-vis du parking « sauvage » allait être fortement réduite. Il ajoute que le Conseil administratif a mandaté la police municipale, afin qu'elle effectue des contrôles plus réguliers.

Mme la Présidente donne la parole à M CURTET.

M. CURTET demande s'il a été proposé aux différents restaurants à proximité de faire de la publicité pour ce parking.

Mme la Présidente indique avoir vu une affiche dans un restaurant de la commune. Elle passe ensuite la parole à M. THORENS.

M. THORENS répond qu'effectivement il a été rappelé aux gérants des restaurants que ce parking était ouvert.

Mme la Présidente donne la parole à M. ZWAHLEN.

M. ZWAHLEN est très attaché au fait d'informer et prévenir avant de répréhender. Il suggère de faire une information au préalable aux conducteurs avec des flyers pour les informer de l'existence de ce parking avant de les amender.

Intersection route d'Hermance-chemin de Mancy-chemin du Port-de-Bellerive

M. FALQUET s'interroge sur la raison de l'installation de bordures le long de la route d'Hermance pour passer vers le chemin de Mancy et du Port-de-Bellerive. Il trouve ces bordures très inconfortables lorsqu'il faut les traverser avec un véhicule.

Mme la Présidente passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA s'étonne de cette question et rappelle que cet aménagement routier fait partie d'une motion demandant un réaménagement de l'entrée du village de Collonge et que ce projet, suivi par les commissions Aménagement et Routes et infrastructures et validé par le Conseil municipal, a été réalisé depuis plus de deux ans ! Elle indique qu'il s'agit de trottoirs traversant et que l'un d'eux, réalisé de façon trop élevée, a été raboté. A présent, ce carrefour remplit pleinement sa fonction.

Mme la Présidente donne la parole à M. ZWAHLEN.

M. ZWAHLEN rend attentif au fait que ces trottoirs traversant marquent une fin de priorité et équivalent à un céder le passage, il est donc important que ces passages soient bien marqués.

Wake sport center

M. FALQUET indique que le Wake sport center a reçu un ordre d'expulsion du site de Genève-Plage et demande si le Conseil administratif va intervenir sur cette question.

Mme la Présidente passe la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING répond que le Conseil administratif a envoyé un courrier cette semaine au Conseiller d'Etat, M. Hodgers, pour souligner son étonnement par rapport à cette mesure d'expulsion et a proposé

d'offrir son aide en tant que médiateur, afin d'apaiser les tensions existantes entre le wake et la capitainerie.

Comme il n'y a plus de questions, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

8. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme la Présidente demande si un membre du Conseil municipal souhaite faire part d'une communication et donne la parole à M. SUTTER.

Action zéro déchet

M. SUTTER revient sur l'intervention du début de séance concernant l'article dans la Tribune de Genève sur l'action zéro déchet. Il indique qu'une habitante de la commune, très engagée et très efficace dans le domaine de l'environnement et la diminution des déchets, propose du coaching pour réduire les déchets.

Mme la Présidente passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA propose à Mme la Présidente de faire l'essai de ce coaching et de faire un retour au Conseil municipal !

Mme la Présidente n'y voit pas d'inconvénients.

Comme il n'y a plus de communications, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

9. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire.

Rendez-vous du Conseil administratif avec M. Thierry Apothéloz, Conseiller d'Etat - 23 mars 2019

M. THORENS indique que le Conseil administratif s'est entretenu avec M. Thierry Apothéloz sur des sujets comme l'aménagement du territoire, la mobilité, le Léman Express, la fiscalité, le social, Genève-Plage et la gestion des ports.

Recrutement d'un-e assistant-e social-e

M. THORENS informe qu'une annonce a été publiée dans la presse pour le recrutement d'un-e assistant-e social-e à 80 %.

Cérémonie des nouveaux habitants – 4 avril 2019

M. THORENS indique que sur 394 nouveaux foyers, 114 personnes se sont inscrites et environ 80 personnes sont finalement venues. Cette soirée, très appréciée par les nouveaux habitants, s'est très bien déroulée.

Marche de la Ligue genevoise contre le cancer – 18 mai 2019

M. THORENS encourage à participer à cette manifestation qui aura lieu à la ferme de Saint-Maurice. Il indique que les départs s'effectueront entre 8h30 et 15h00 et qu'il y aura des parcours de 5 ou 10 kilomètres. Il ajoute que plusieurs associations communales participent, à titre bénévole, à la mise en place de cette manifestation.

l'épicentre

M. THORENS informe des prochains évènements qui auront lieu à l'épicentre : le 29 avril, projection du film « Doubles vie », le 4 mai, concert de Los Gatillos, du 7 au 12 mai le spectacle « Théâtre sans animaux » de la Compagnie Rive Gauche et le 18 mai, concert de Dom la Nena.

M. THORENS ayant terminé ses communications, **Mme la Présidente** donne la parole à Mme de PLANTA.

Démocratie 3D

Mme de PLANTA rappelle avoir déjà évoqué le projet Démocratie 3D, initié il y a environ trois ans par l'ancienne Chancelière Mme Anja Wyden Guelpa, dont le but est de sensibiliser les jeunes à la vie politique et à l'engagement citoyen. Il avait été demandé aux communes intéressées de bien vouloir participer à ce programme qui consistait à trouver un lien entre la mairie et les écoles.
Elle indique que ce projet a été mené à bien avec toutes les classes de 8P de la commune. Elle explique que les élèves se sont succédés dans cet hémicycle quatre jeudis de suite pour faire un exercice de type parlement des jeunes qui avait été préalablement préparé en classe. Chaque classe, composée de trois groupes, comme des groupes politiques, devaient défendre un jeu d'animation pour les promotions scolaires. La collaboratrice de la mairie, qui a mené le projet, a joué le rôle de Présidente du Conseil municipal. Il y avait trois jeux différents à défendre et les élèves ont participé de façon extrêmement sérieuse aux débats. Un vote a finalement au lieu pour savoir qui avait réussi à convaincre les autres et pour désigner le jeu d'animation retenu. Cet exercice sera reconduit l'année prochaine si les enseignants acceptent de se joindre à ce projet, car cela nécessite une partie préparatoire qui se fait en classe.
Elle met à disposition des Conseillers municipaux un document qu'une classe a fait parvenir contenant des témoignages d'élèves qui remercient et disent à quel point ils avaient trouvé cette expérience enrichissante.
Elle termine en disant qu'il s'agit d'un bon exemple de démocratie participative et que certains élèves ont démontré des qualités de futurs Conseillers municipaux.

Elections communales 2020

Mme de PLANTA rappelle que les élections des Conseillers municipaux et le premier tour de l'élection des Exécutifs communaux auront lieu le 15 mars 2020. Elle ajoute que le dépôt des listes est fixé au 6 janvier 2020.

Mme de PLANTA ayant terminé ses communications, **Mme la Présidente** donne la parole à M. GOEHRING.

Assemblée générale extraordinaire de l'association des communes genevoises - 12 mars 2019 / Projet cantonal de réforme de l'imposition des entreprises (RFFA)

M. GOEHRING fait part des impacts estimés pour la commune avec ce projet de réforme, tout en précisant que les chiffres ne sont pas définitifs.
Il indique que les pertes pour la commune pourraient s'élever à 530'000 F. Des compensations sont prévues comme une rétrocession de l'impôt fédéral direct au canton, dont une partie qui représente 22 millions reviendrait aux communes. Il explique que ces 22 millions devraient être répartis proportionnellement aux pertes théoriquement enregistrées au niveau des communes, ce qui représenterait pour la commune une compensation d'environ 126'000 F. Une deuxième mesure de compensation est prévue avec la création d'une fondation pour l'accueil préscolaire qui est basé sur le nombre de place de crèche, de mamans de jour,... dont une commune dispose. Pour la commune, un montant d'environ 46'000 F pourrait être compensé. Il ajoute que d'autres systèmes de compensation sont prévus comme l'imposition des dividendes et certains ajustements liés à la sortie d'allégements fiscaux.
En résumé, il indique qu'en 2020, la perte estimée à 530'000 F pourrait être diminuée à 150'000 F grâce à ces diverses compensations. Il ajoute que cette perte devrait s'aggraver légèrement après 5 ans et se monter aux alentours de 200'000 F. Il informe que l'ACG votera la semaine prochaine sur la répartition de

cette rétrocession de l'impôt fédéral direct, mais une majorité des magistrats semblent d'accord que la solution la plus équitable est une répartition proportionnelle aux pertes subies par les communes.

Mme la Présidente donne la parole à M. HAINAUT.

M. HAINAUT relève que si cette réforme n'est pas acceptée, cette perte sera bien plus substantielle que celle annoncée par M. GOEHRING.

Ligne B - statistiques 2018 et futur

M. GOEHRING informe que 153'228 personnes ont été transportées sur la ligne B en 2018, soit une augmentation de 5,5% par rapport à 2017. Environ 62% des usagers de la ligne B voyagent uniquement sur la tranche Vésenaz/Chens-sur-Léman, environ 21% sur la branche Vésenaz/Jussy-Meurets et 17,5% transitent par Vésenaz et voyagent sur les deux branches. Il indique qu'à la mi-décembre 2019, la ligne B sera scindée en deux lignes ; la ligne 38 qui reliera la place Favre à Chêne-Bourg jusqu'à Chens-sur-Léman en passant par Vésenaz et la ligne 39 qui reliera Presinge, Jussy et Vésenaz avec un terminus à la Pointe-à-la-Bise.

Mme de PLANTA demande si un membre du Conseil municipal a déjà utilisé la ligne B ?

M. GOEHRING avoue que pour les habitants de Collonge-Bellerive qui disposent de la ligne E, G et G+, la ligne B n'est pas vraiment utile, à moins de vouloir se rendre précisément à Jussy.

M. ZWAHLEN demande si des améliorations des liaisons sont prévues entre Hermance ou Vésenaz et le centre-ville.

M. GOEHRING indique que le Conseil administratif, dans un courrier adressé à M. Dal Busco, Conseiller d'Etat, a insisté afin que le G+ circule également en milieu de journée. De plus, il a été souligné le souci de pouvoir relier au plus vite les gares du Léman express de Chêne-Bourg ou des Eaux-Vives.

Statistiques cartes journalières CFF

M. GOEHRING indique qu'une légère perte de 290 F était enregistrée à la fin du mois de mars.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** prie les membres de l'administration et les Conseillers administratifs de quitter la salle, afin de laisser les Conseillers municipaux procéder au traitement des demandes de naturalisation qui doivent avoir lieu à huis-clos.

10. NATURALISATIONS A HUIS-CLOS

Trois dossiers de naturalisation sont traités.

Mme la Présidente remercie l'assemblée et lève la séance à 21h30.

Collonge, le 11 avril 2019.

COMMUNE DE
COLLONGE-BELLERIVE

Législature 2015-2020
Délibération 19-07
Séance du 11 avril 2019

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 950'000 F, destiné au réaménagement du préau de l'école de Vésenaz, situé au 18-24 chemin de La-Californie, sur la parcelle No 7694 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

Conformément à l'article 30, al. 1 lettre e) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu le vote, le 19 décembre 2017, par le Conseil municipal d'un crédit d'étude de 80'000 F, destiné au projet de réaménagement du préau (Délibération 17-27),

vu les séances du groupe de travail composé de la Direction de l'établissement, de représentants des enseignants, de l'Association des parents d'élèves de Collonge et de Vésenaz (APECOVE), de parents d'élèves, du groupement pour l'animation du parascolaire (GIAP), du concierge, du Service des bâtiments de la commune, ainsi que du bureau d'architectes paysagiste,

vu le projet d'aménagement par le bureau d'architectes paysagistes paysage'n co,

vu la validation de ce projet par le groupe de travail en septembre 2018,

vu la demande d'autorisation de construire accélérée et demande d'abattage (APA 302218/1), délivrée le 6 décembre 2018 et en force depuis le 21 janvier 2019,

vu l'exposé des motifs du 18 mars 2019,

vu le rapport de la commission Aménagement du 27 septembre 2018,

vu le rapport de la commission conjointe Aménagement et Scolaire du 4 mars 2019,

vu le rapport de la commission des Finances du 25 mars 2019,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
par 18 oui et 1 non

1. De procéder au réaménagement du préau de l'école de Vésenaz, situé au 18-24 chemin de La-Californie, sur la parcelle No 7694 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

2. D'ouvrir, à cet effet, au Conseil administratif un crédit d'engagement de 950'000 F.

3. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.

4. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.

5. D'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le 21.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2019.

COMMUNE DE
COLLONGE-BELLERIVE

Législature 2015-2020
Délibération 19-08
Séance du 11 avril 2019

Proposition relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires d'un montant global de 100'000 F pour la mise en œuvre de mesures de gestion de l'accès aux plages de la Savonnière et de la Nymphe en période estivale.

Conformément à l'article 30, al. 1 lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'affluence croissante constatée à la plage de la Savonnière principalement ainsi qu'à la plage de la Nymphe,

vu les multiples débordements constatés durant l'été 2018 à la plage de la Savonnière suscitant des plaintes du voisinage notamment dues au stationnement sauvage, au bruit, au fumées et odeurs des barbecues,

vu l'impact insatisfaisant des mesures prises au cours de l'été 2018,

vu l'exposé des motifs du 2 avril 2019,

vu les rapports de la commission Environnement et développement durable des 15 mai, 14 novembre (conjointe avec la commission Aménagement), 11 décembre 2018, ainsi que des 23 janvier (conjointe avec la commissions Routes et infrastructures), 12 mars et 27 mars 2019,

vu le rapport de la commission Routes et infrastructures du 30 mai 2018,

vu le rapport de la commission des Finances du 25 mars 2019,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
par 16 oui et 3 abstentions

1. De procéder à la mise en œuvre de mesures de gestion des accès aux plages de la Savonnière et de la Nymphe.

2. D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, des crédits budgétaires supplémentaires 2019 d'un montant global de 100'000 F qui seront comptabilisés dans le compte de résultat sur les comptes :

3420.10.31010.00	Plages : Achat fournitures et marchandises d'exploitation	10'000
3420.10.31300.23	Plages : Honoraires de surveillance plage	70'000
3420.10.31420.01	Plages : Entretien plages et rives du lac	20'000
Total		**100'000**

3. De couvrir ces crédits budgétaires supplémentaires par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.